



# Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais

Maison du Port  
Rue des Charpentiers  
42300 Roanne

N° Siret : 752 903 385 00017  
[securite-cyclisme-en-roannais@laposte.net](mailto:securite-cyclisme-en-roannais@laposte.net)

**Président :**  
Bernard DUPERRON  
Tél : 06 30 86 41 30

**Vice-président :**  
Guillaume BOULEUX  
Tél : 06 08 98 99 98

**Secrétaire :**  
Sabrina PAVESI  
Tél : 06 25 70 61 56

**Trésorier :**  
Jean Paul PERRIN  
Tél : 06 08 57 44 96

## COMPTE RENDU DE REUNION Mardi 09 janvier 2024 à 18h Maison du Port

**Présents:** Patrice Bertaud, Annie Bertrand, Guy Bertrand, René Bouit, Guillaume Bouleux, Pierre Brivet, Bernard Duperron, Jean Michel Espinas, Jacques Mangin, Aimé Mollié, Gilles Ovaché, Sabrina Pavesi, Jean Paul Perrin, Caroline Second.

**Excusés:** Jean Claude Vadon

### Ordre du jour

#### **1 - Carrefour Voie verte Arsenal :**

Une nouvelle chute de cycliste a eu lieu au niveau du carrefour de l'avenue du Polygone et de la voie verte arsenal ayant entraîné fracture et hospitalisation.

Cet accident est dû aux rails qui subsistent, dans l'alignement de la voie verte. C'est le même cas rue Albert Thomas, où il y avait déjà eu un accident.

**A Faire :** Courrier à M. Nicolin et envoyé en copie par mail à M. L Murzi et M. P Lassaigne.

**2 – RDV prévu le lundi 15 janvier avec les Services du département - B. Chenaud :** demande de leur part pour une étude pour la route de Parigny de Brico Dépot à l'entrée du Coteau : Bandes cyclables ou pistes cyclables.

Pour rappel : un accident mortel en 2018 s'était produit entre un cycliste et un automobiliste de nuit sur ce secteur.

Cerema conseille à partir de 70 km/h une piste cyclable. Veiller également à respecter un certain écartement entre la route et la piste cyclable bi-directionnelle.

**Se proposent pour y aller :** Caroline, René, Bernard, Jacques.

**3 - Compte-rendu réunion voie mode doux route de Combray - Aéroport sur la commune de Saint-Léger Sur Roanne :** Jeudi 16 décembre 2023 – 16h30 Lieu de la réunion : Aéroport de Saint-Léger sur Roanne

#### Présents :

Mairie de Saint-Léger Sur Roanne, Mme le Maire Marie-Christine Bravo

Association SCPR (Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais) : M. Bernard Duperron Président, M. Jean-Paul Perrin Trésorier  
Roannais Agglomération : Dominique Tuloup chargé d'opération service travaux, Lionel Pasquier Directeur adjoint direction travaux-maintenance-entretien

L'association avait sollicité un rendez-vous avec les techniciens de Roannais Agglomération afin de faire un point sur la réalisation de la voie « modes doux » réalisée dans le même temps que la déviation de la route de Combray près de l'aéroport et afin de proposer des points d'amélioration.

Les principaux points abordés concernaient :

- l'espacement entre les barrières de sécurisation pour limiter l'accès aux véhicules motorisés sur la voie mode doux :

l'association avait fait remarquer que le passage des barrières était trop rapproché pour le passage des cycles avec, de plus, un nombre important d'obstacles (10 passages avec barrières sur le linéaire pour la prise en compte des accès riverains dont l'accès aux terrains agricoles). Madame le Maire de Saint-Léger sur Roanne, a contrario, a fait savoir qu'un espacement suffisamment limité devait être conservé car c'est la seule solution de s'assurer que les engins type quads n'utilisent pas la voie mode doux. Pour répondre à ces contraintes, il a été proposé de revoir la longueur des barrières en réduisant celles-ci de 20 cm.

- la signalisation des intersections avec passage pour piétons :

Il a été proposé d'installer des panneaux cédez le passage aux différentes intersections le nécessitant ; pour alerter et indiquer aux cyclistes les passages pour piétons, présents sur la voie mode doux. Il a été décidé de ne pas apposer de bandes ou pictogrammes au sol pour signaler l'emplacement de la voie cyclable sur les bandes de passage piétons, l'association n'en voyant pas l'intérêt.

Il est envisagé de réaliser ces travaux de réduction des barrières et installation de la signalétique avant fin février 2024. Mais aucune barrière ne sera supprimée sous la pression de Mme La Maire.

Un mail a été envoyé à Roannais agglomération pour préciser qu'il avait été convenu un raccourci de 25 cm et non de 20 cm.

Autres points :

Afin de prendre en compte les suggestions, propositions de l'association en lien avec les projets de Roannais agglomération (projet centre aqualudique, projet voie verte de Perreux,...) , il sera proposé d'organiser une nouvelle réunion d'échanges au premier semestre 2024.

**4 - Réponse de monsieur VINNAC** (chargé de la sécurité routière service du préfet) : lors de la semaine fédérale, un stand est possible ensemble « route se partage » : avec la prévention routière - accord de principe attente de la validation de ASO organisateur du Tour de France -

- commande de brassards et autre possible par la société COMEASIL contact Ronan SILVANI 06 58 56 71 10.

*A faire* : Jean Paul les contacte.

AGIRabcd association nationale de retraités bénévoles qui accompagne les personnes en difficulté organise sur la Loire des sensibilisations à la sécurité routière, pourrait se joindre aussi à cette occasion ( création d'escape game autour de ce sujet)

*A faire* : Jean Michel y est bénévole et se renseigne.

**5 – Proposition de Patrice Bertaud** concernant l'utilisation de la voie cyclable Pont de la Loire pour rejoindre la commune de Saint Vincent de Boisset : le long de la Loire - continuer avant la voie ferrée au dojo - longer la voie ferrée D 42, jusqu'à la gare puis Boulevard des Etines ( voir document joint) : Piste cyclable liaison Pont de la Loire - Saint Vincent de Boisset.

*A faire* : Mail envoyé par René pour proposer cette solution.

### **Questions diverses :**

- RDV Villerest : voir si les engagements de mai 23 ont été effectués.

*A faire* : Jean Paul relance pour prendre un RDV.

Retour sur au Webinaire du Cerema autour du thème "Quels aménagements cyclables hors agglomération ? » :

Suite au décret de 2022, une expérimentation est en cours sur le département de la Manche : 2 portions de 2 km et 5 km : où les vélos, les riverains et les engins agricoles sont les seuls autorisés à circuler sur ces petites routes. Des panneaux « interdit sauf riverain » et « voie verte » sont installés. Une bande rugueuse est également mise au sol. Le test est en essai depuis 2- 3 mois.

*A envisager* : Voir si cette proposition ne pourrait pas être proposée à certaines municipalités de notre territoire.

Opération « Rouler en ville » reconduite en février 2024 par Caroline, diplômée fin janvier 2024 du CQP AMV Animateur Mobilité à Vélo.

***Prochaine réunion mardi 13 février 2024 à 18h.***

Compte rendu rédigé par Sabrina Pavesi  
Validé par Bernard Duperron